

LA CHAPELLE

SCÈNES CONTEMPORAINES

Politique en écoresponsabilité et développement durable.

Avril 2024
3700 rue Saint-Dominique, Montréal, QC
H2X 2X7 Canada

PRÉAMBULE

Cette politique a été inspirée par nos échanges avec d'autres organismes culturels engagés pour l'écoresponsabilité et le développement durable tels que Mandoline Hybride ou le Petit Théâtre du Vieux Noranda. Nous tenons à les remercier chaleureusement de nous avoir donné cette impulsion.

Le cadre de cette politique est celui proposé par le gouvernement du Québec, adapté par la suite au Théâtre La Chapelle (dit La Chapelle Scènes Contemporaines ou La Chapelle).

Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration de La Chapelle Scènes Contemporaines et elle fera l'objet d'une révision aux trois ans. Chaque révisions sera adoptée en conseil d'administration.

OBJECTIF

La Chapelle Scènes Contemporaines met les pratiques écoresponsables et de développement durable au cœur de ses activités et ce depuis sa fondation en 1990. Cela s'est toujours fait de manière informelle, intuitive et collective, par « bon sens ».

Ce n'est que depuis peu qu'un besoin de poser un cadre sur les choses s'est fait ressentir, notamment dans le but de faire connaître les engagements déjà existants. Ainsi, une première version de cette politique a vu le jour en septembre 2023. La version présente viens proposer un cadre et officialiser les démarches entreprises par La Chapelle. L'idée, avec ce texte, est avant tout de créer un outil évolutif qui soit en mesure de pérenniser les actions en écoresponsabilité peu importe le personnel en place.

Il est important de garder à l'esprit que le statut de locataire de l'organisme ne lui permet pas forcément de porter ses ambitions aussi loin que souhaité notamment quant à d'éventuelles actions sur l'infrastructure.

CHAMP D'APPLICATION

La présente politique a pour but d'orienter les action mises en œuvre au quotidien vis-à-vis des employés, des artistes, des fournisseurs et des spectateurs.

PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique prend pour fondement 5 des 16 principes de la Loi sur le Développement Durable (Chapitre II, Article 6).

1. Protection de l'environnement
2. Participation et engagement
3. Prévention
4. Précaution
5. Production et consommation responsables

ORIENTATIONS

L'ensemble des actions en écoresponsabilité de La Chapelle Scènes Contemporaines viennent servir les trois grandes orientations en termes de développement durable que l'organisme s'est fixé :

- Réduire notre empreinte carbone (transports et déplacements, réduction à la source, gestion des matières résiduelles, approvisionnement raisonné);
- Communiquer nos engagements (auprès des équipes, artistes, fournisseur.euse.s et spectateur.ice.s);

- Valoriser notre écosystème (agir pour le voisinage, fournisseur.euse.s avec des engagements sociaux, artistes) ;

MISE EN ŒUVRE

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la présente politique, plusieurs outils viennent donner un cadre plus précis aux actions en développement durable et écoresponsabilité au sein de la Chapelle :

- Plan d'action consacré au développement durable et à l'écoresponsabilité ;
- Politique consacrée à la gestion des matières résiduelles ;
- Politique d'approvisionnement écoresponsable.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Les rôles vis-à-vis de la présente politique sont les suivants :

- Conseil d'administration de La Chapelle Scènes Contemporaines – Adoption ;
- Comité écoresponsable – Élaboration, modifications, communication, application ;
- Employé.e.s de la Chapelle Scènes Contemporaines – Application, amélioration ;
- Artistes – Application ;
- Fournisseurs – Considération ;
- Spectateur – Considération.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entrera en vigueur suite à son adoption au Conseil d'administration du 6 mai 2024 et sera valable pour les trois prochaines années.